## Combattre les inégalités par le langage

Pour le communicant Raphaël Haddad, l'écriture inclusive est moins destinée à l'école et à la littérature qu'aux institutions et aux entreprises, où l'égalité entre femmes et hommes est mise à mal

Emil Cioran rêvait d'un monde où l'on mourrait pour une virgule ; nous lui avons proposé une France qui s'est débattue avec un point médian. Alors que la polémique semble désormais refluer, il est temps d'en esquisser quelques conclusions. Ni strictement linguistique ni exclusivement -sociale, l'écriture inclusive relève du discours. Elle se situe dans l'interaction -entre textes et contextes. C'est donc à l'aune de ses effets sociaux et, en l'espèce, de sa contribution à l'égalité entre les femmes et les hommes que l'écriture inclusive doit être examinée. De ce point de vue, on peut dégager deux -apports de l'écriture inclusive à l'égalité entre les femmes et les hommes.

D'abord, l'écriture inclusive semble être un puissant levier de féminisation des candidatures. Sa mobilisation dans les annonces d'emploi, par exemple, indique aux femmes que leurs places sont pensées, travaillées, réfléchies par l'institution énonciatrice, que les mécanismes de relégation y sont vraisemblablement déconstruits. C'est notamment pour cette raison que les formations scientifiques peinant à féminiser leurs effectifs s'y intéressent tout particulièrement. C'est aussi ce qu'indiquent les responsables des entreprises et des institutions que nous avons accompagnées dans leur adoption de cette pratique. Vérifions prochainement si cette contribution à la féminisation des effectifs, déjà observable empiriquement, se trouve étayée statistiquement.

Ensuite, l'écriture inclusive confirme les liens entre langage et représentations spontanées. Une étude réalisée par Harris Interactive pour l'agence Mots-Clés est venue confirmer ce que Markus Brauer avait déjà établi : les formulations inclusives, c'est-à-dire fléchies comme " les présentateurs et présentatrices du journal télévisé " ou épicènes comme " les personnes présentant le journal télévisé ", suscitent jusqu'à deux fois plus de représentations spontanées féminines que les formulations invisibilisantes, comme " les présentateurs du journal télévisé "

Ces deux remarques sur les effets -observables empiriquement et scientifiquement de l'écriture inclusive appellent également à en préciser le périmètre : parce que l'écriture inclusive poursuit l'égalité, elle doit prioritairement s'appliquer dans les espaces producteurs d'inégalités, c'est-à-dire les institutions. C'est ce qui explique que le Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes ait été à l'origine de travaux fondateurs sur ce sujet.

Le corollaire de ce rappel simple et essentiel : l'écriture inclusive ne concerne pas la littérature. Ni celle passée – l'exclusion de tous les textes à valeur patrimoniale ayant été expressément formulée dans les manuels relatifs à l'écriture inclusive – ni celle à venir. Rien n'empêche certaines écrivaines et certains écrivains de s'emparer de l'écriture inclusive, mais celles et ceux qui promeuvent l'écriture inclusive n'interpellent pas le champ littéraire. Pour la même raison, l'écriture inclusive ne concerne pas prioritairement l'enseignement primaire. Dans leurs expressions quotidiennes, les inégalités de salaires et les carrières bloquées ne

sont pas le fait de l'école, mais celui de l'entreprise. En conséquence, c'est à l'entreprise d'agir prioritairement pour l'égalité.

Pour cette raison, le contenu de la déclaration du premier ministre, Edouard Philippe, constitue une formidable avancée qu'on peut saluer à plusieurs -titres. Elle vient entériner la nécessité de recourir à la double flexion dans les annonces d'emploi. Elle vient reconnaître la nécessité de féminiser les fonctions, contraignant l'Académie française à engager une réflexion sur la féminisation des noms de métiers, féminisation -contre laquelle elle aura lutté sans répit depuis trente ans. Par ces mesures, l'idée maîtresse de l'écriture inclusive est reconnue : parce que les inégalités sont pour une large part le fruit de facteurs collectifs et largement intériorisés, il faut les combattre par un moyen collectif et par le véhicule privilégié des intériorisations, c'est-à-dire par le langage. Cela ira-t-il jusqu'à ouvrir le débat sur la réintroduction de la règle de proximité ? Je l'espère.

## Les vertus du débat

Reste enfin la question du devenir du point médian. Le point médian, qui a valeur d'abréviation (" candidat·e·s " s'oralisera " candidates et candidats "), constitue en effet l'une des alternatives possibles au masculin générique, avec la reformulation épicène et la double flexion. On peut donc être un parfait utilisateur ou une parfaite utilisatrice de l'écriture inclusive sans jamais recourir au point médian.

Reconnaissons toutefois que le débat m'aura amené à circonscrire le recours de cette abréviation. Il est en effet possible d'opter pour un usage raisonné du point médian. Une proposition donc : -limitons-en le recours aux termes dont la forme féminine s'obtient par ajout plutôt que par substitution. C'est le cas du " e " final, comme dans " ami et amie " ou " étudiant et étudiante " ; des doublements syllabiques, comme dans " intellectuel et intellectuelle ", " terrien et terrienne ". S'agissant des formes plurielles, on peut également réduire la -notation à un seul point et préférer " cinglé·es à " cinglé·e·s ", ou encore " incorrect·e·s " à " incorrect·e·s ".

Voici les principales conclusions et propositions que je tire du débat qui a traversé notre pays ces dernières semaines. Au-delà de la validation de l'essentiel des préconisations par le premier ministre apparaît également une autre victoire essentielle : pendant trois mois, une partie de la population française s'est interrogée sur les liens qui régissent langage et société. C'est, pour le jeune analyste du discours et communicant que je suis, une véritable satisfaction, tant je crois aux vertus de l'interrogation de nos mots.

## Raphaël Haddad